PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2023-2032
COMPLÉMENT D'INFORMATIONS
MÉTHODE DE PRÉVISION DE LA DEMANDE DES SECTEURS ÉMERGENTS

1. MÉTHODE DE PRÉVISION DE LA DEMANDE DES SECTEURS ÉMERGENTS

Conformément à la demande de la Régie mentionnée dans sa correspondance du 7 juin 2023[1], le Distributeur soumet le présent complément d'informations sur la méthode de prévision basée sur des enveloppes de croissance ainsi que sur les raisons qui expliquent en quoi cette approche est toujours appropriée pour prévoir la demande des secteurs émergents, dans le contexte de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité* (la « Loi sur le plafonnement ») et du pouvoir du ministre de l'Énergie, de l'Innovation et de l'Économie eu égard au développement de certaines filières particulières.

L'approche par enveloppes de croissance se base sur plusieurs facteurs, notamment la consommation historique des clients actuels du secteur en question et les demandes de raccordement des futurs clients dont les projets sont caractérisés par un niveau d'avancement élevé. Le Distributeur tient également compte dans cette approche de l'évaluation des conditions de marché faite par les équipes qui sont en contact avec les clients éventuels.

Dans le cas des secteurs émergents, l'historique de consommation n'est pas suffisamment long pour pouvoir développer un modèle économétrique performant. Comme expliqué dans le paragraphe précédent, l'approche par enveloppes de croissance repose plutôt sur une compréhension qualitative des déterminants de la croissance de ces secteurs. Cette approche assure une stabilité de la prévision et permet d'éviter les choix arbitraires qui seraient nécessaires si la prévision était basée sur une agrégation de consommation de clients ou de projets qui, de l'avis du Distributeur, pourrait mener à une forte surestimation de la croissance de la demande. Or, de tels choix arbitraires sont jugés plus importants pour ces secteurs moins matures et assujettis à un engouement pouvant être volatil.

Le Distributeur est d'avis que la stabilité inhérente à cette approche constitue un atout dans un environnement changeant puisque celle-ci est moins sensible à des chocs structurels comme des changements de tarification ou d'encadrement, notamment une modification législative comme la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité*. Ces changements n'affectent pas les décisions d'affaires des clients de la même manière et, dans ce contexte, une prévision par client serait encore plus incertaine si une telle approche de prévision était utilisée.

Pour les raisons exposées ci-dessus, le Distributeur est donc d'avis que l'approche par enveloppes de croissance est toujours appropriée pour établir les prévisions sectorielles et plus particulièrement celles des secteurs émergents.

[1] Voir la pièce A-0049.